



Votre éclairage sur le déroulement tutelle

Par **padbol**, le **17/12/2019 à 19:26**

Bonjourrrndans le cadre d'une tutelle quelles sont les enquetes qui se fusionne-----a savoir que j'ai ete hospitalise dans un service digestif - rien ne laissait présager à mes yeux des échanges dans ce sens negatives?rrnrlégalement puisqu'une mise sous tutelle ne peut intervenir qu'après le suivi d'une procédure :rrnrnje voudrais savoir dans une definition simple procedure - procedure de quoi ?rrnrncela voudra dire qu'elle aurait fait un proces contre ma personne j'ai rien faitrrnsi la tutelle a ete officialisé est ce que cela voudra dira quil y a eu gain de cause ?rrnrnMerci pour vos réponsesrrnrn rrnrnMerci

Par **jodelariege**, le **17/12/2019 à 20:08**

bonsoirrrnà quoi sert qu'on vous donne des réponses car vous posez la meme question depuis plus de 160 messages ? on vous donne la procédure à suivre depuis plus de 160 messages que ne comprenez vous pas dans nos réponses?

Par **padbol**, le **17/12/2019 à 20:15**

ca ne repond aucunement a ma question

Par **amajuris**, le **17/12/2019 à 20:23**

puisque ce site, depuis 168 messages, ne répond pas à votre question, je vous conseille de consulter un avocat.

Par **padbol**, le **17/12/2019 à 20:29**

oui - que l'avocate force a croire ben elle ne dit rien voila le hic rnrnmais elle est avocate - chacun contribue sa mise en scene avec un BARATIN a vomir ? rnrn rnrncomment etre au dessus de tout ce petit monde crapuleux ? rnrn rnrnet oui quand j'ai telephone un jour pour des renseignements medecin patients - en effet elle m'a dit il y a une procedure de justice ? rnrnqui dit procedure dit procès ? pourquoi pas clair ces toubibs je dirais meme la ville de lyon

Par **jos38**, le **17/12/2019 à 22:59**

bonsoir. je ne crois pas que Padbol ait de multiples pseudos mais le fait qu'elle soit sous tutelle explique l'incohérence de ses messages.

Par **jodelariege**, le **17/12/2019 à 23:12**

bonsoirrrnrn"padbol" c'est pour "Experatoo" rnrn "marguerite 121" c'est pour "legavox"rnrnet je crois qu'il y a ubla....je ne retrouve pas le nom exactement sur "droit finances comment ça marche" rnrnmais les questions et les incohérences sont toujours les memes depuis des mois et des mois.....

Par **padbol**, le **17/12/2019 à 23:25**

si la meme question tournée dans tous les sens et pas de reponse à la sortie il y a un HIC rnrnc'est tellement si simple d'avoir une réponse claire et limpide qui fait bon aux yeux zut

Par **Eric 92**, le **18/12/2019 à 07:10**

Bonjour rnrnPadbol, si vous avez une tutelle en cours, personne ne peut le faire sans que vous en soyez clairement informé. Votre avocat vous à été commis d'office ou vous l'avez choisi ? Avez vous les documents en votre possession concernant cette tutelle ? Et pas de procès pour une tutelle, mais juste une decision de justice. A contester ou pas.

Par **padbol**, le **18/12/2019 à 10:15**

Bonjour Clio92111
Merci pour cette info qui me paraît a priori claire
seulement voilà je n'ai aucunement été informé en terme papier et un terrain de discussion pour cette fameuse mise en tutelle selement ça remonte en 2014 officialisé en 2016 aucun document voilà le hic mais aussi ce qui est ultra anormal aucun compte rendu d'hospitalisation 2014/2019 avouez qu'il y a un schmilblick
ni de décision ni de notification ni de prépara. audience avocat futur tuteur et moi même j'ai pris cela comme argent comptant rendez vous point barre
ce jour aucun document donc 2014/2020 ou je vais comme ça -
donc avocate joue forcément le même jeu à la même vitesse que tous ce système avec un jargon incompréhensible ce qui devient du chinois
au grand regret d'avoir lancé 168 messages mais si pas de répondant il n'est pas indispensable de répondre de façon négative ne répondez pas d'autres personnes peut pourront apporter un éclaircissement à mes questions
enfin dernier petit point forum juridique si pas de réponse dans l'un et l'autre je m'adresse
jodelareine je n'ai vraiment pas besoin de vos remontrances
2020 c'est dans 13 jours un bon répondant à mes demandes c'est super bon ?
bonnes fêtes

Par **jodelariege**, le **18/12/2019 à 11:00**

bonjour
vous avez ci dessous tous les renseignements pour demander une main levée de tutelle/curatelle mais on vous a déjà donné ces informations depuis 2016 que vous posez toujours et toujours les mêmes questions relisez vous
si vous ne voulez plus de tutelle suivez la procédure ci dessous
vous ne pouvez pas revenir sur ce qui a été décidé dans le passé mais vous pouvez faire une demande de levée de tutelle avec certificat médical à l'appui.....c'est à vous de faire la demande....sans certitude d'obtenir satisfaction...
http://www.tutelle-curatelle.com/modeles_de_lettres/00007_demande_de_mainlevee_dune_curatelle.pdf
jodelariege pas jodelareine

Par **padbol**, le **02/01/2020 à 23:33**

Bonjour
une petite question - j'ai demandé plusieurs fois à la représentante légale de la justice de m'adresser un extrait de naissance copie du jugement non remis papiers de banque c'est bouché que dois je faire . j'en ai besoin
Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **03/01/2020 à 10:34**

bonjour,
Un acte de naissance peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'extrait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez.
Vous devez faire la demande auprès de la **mairie du lieu de naissance** de la personne concernée par l'acte.
source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>
salutations

Par **padbol**, le **12/01/2020 à 01:47**

autre question avec tutelle est on fiche sur le casier judiciaire
merci de votre réponse